

Cohésion

sociale



Clef 8. Proposer une programmation et une répartition des logements et des espaces publics qui favorisent la cohésion sociale.

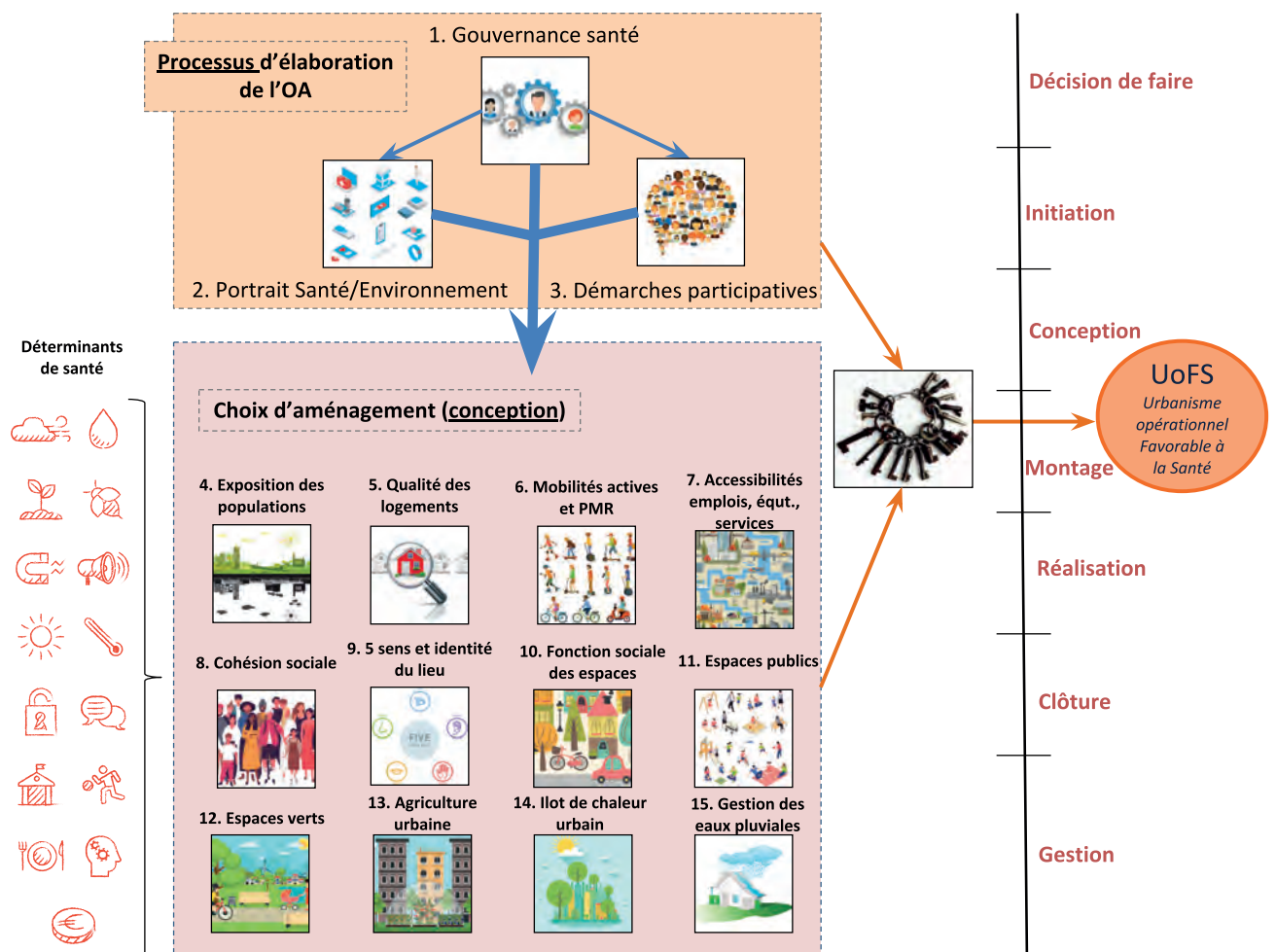


ISadOrA { 8



Cette fiche fait partie d'un ensemble de fiches élaborées dans le cadre du projet ISadOrA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement), porté conjointement par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), et financé par le ministère de la santé (DGS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (DGALN).

Ce guide, structuré autour de 15 fiches thématiques (clefs opérationnelles), vise à accompagner les professionnels de l'aménagement dans une démarche d'intégration de la santé à toutes les étapes d'élaboration d'une opération d'aménagement. Même si cette fiche peut se suffire à elle-même pour la thématique qu'elle traite, il est fortement recommandé de l'associer aux autres fiches ISadOrA afin d'adopter une approche globale et intégrée de la santé et de l'environnement telle que promue dans ce guide (voir schéma ci-dessous).



Le guide ISadOrA est le résultat d'un travail de recherche et d'expertise mené par l'EHESP et l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine), ayant bénéficié du soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, représentée par Sarah Marquet, de la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, représentée par Yasimin Vautor et François Kellerhalls Hosso, et de la direction générale de la Santé, représentée par Delphine Girard et Caroline Paul. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du groupe de travail ISadOrA ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des différentes fiches support.

Les fiches support du guide ISadOrA ont été rédigées par :

- EHESP: Anne Roué-Le Gall (enseignante-chercheuse au DSET/EHESP), Marie-Florence Thomas (enseignante-chercheuse au LERES/EHESP), Clément Deloly (Chargé d'études « Urbanisme et Santé » à l'EHESP) et Julie Romagon (Chargée d'études à l'EHESP),
- a'urba: Bob Clément (urbaniste), Cécile Nassiet (environnementaliste).

Conception graphique: Kubik
Mars 2020

{1.

Explication de la clef et liens avec la santé

1.1. Définition et enjeux de santé :

Enjeux de la clef :

L'enjeu de cette clef est de réussir à mettre toutes les conditions en place pour définir une programmation et une répartition des logements et des espaces publics qui favorisent la cohésion sociale et qui luttent contre l'isolement social.

Définitions :

La **cohésion sociale** traduit la capacité d'un groupe à vivre ensemble, à travers le partage de normes et de valeurs, l'existence de relations de confiance et de solidarité, la constitution de réseaux sociaux, le sentiment d'appartenance à une même communauté et un fort attachement au lieu de vie (Carpiano, 2006 ; Forrest et Kearns, 2001).

La **mixité sociale** est une des dimensions de la cohésion sociale. Elle renvoie à la coexistence de différents groupes sociaux au sein d'une même unité urbaine (îlot, rue, quartier...) (Brun et al., 2003). Il faut entendre par groupes sociaux des groupes d'individus caractérisés par leur âge, leur genre, leur catégorie socio-professionnelle, leurs pratiques culturelles, etc.

Liens avec la santé :

Depuis plusieurs années, il est reconnu que l'environnement social a un effet sur la santé (Dahlgren et Whitehead, 1991). En effet, les relations développées entre les individus structurent la vie sociale et constituent des formes de soutien et des ressources mobilisables en cas de besoin (Forrest et Kearns, 2001). Plusieurs auteurs soulignent les bénéfices de l'intégration sociale sur le développement des compétences individuelles, sur l'amélioration de la confiance en soi et sur l'adoption de normes favorisant les comportements favorables à la santé mentale et le recours aux soins (Ehsan and Silva, 2015 ; Kawachi et al., 1999 ; Mackenbach et al., 2016 ; Yuma-Guerrero et al., 2017).

L'aménagement urbain, et plus spécifiquement l'aménagement des espaces publics, a une influence sur la cohésion sociale dans la mesure où il favorise ou non le contact et les opportunités de rencontres entre les individus (Croucher et al., 2012 ; Mazumdar et al., 2017 ; Renalds et al., 2010). La perception du quartier, notamment le sentiment de sécurité qu'il génère, joue un rôle important et concourt également à la cohésion sociale (Liska et al., 1988 ; Skogan et Maxfield, 1981). Cette perception est influencée par des facteurs aussi divers que la densité de population, l'intensité et la sécurité du trafic, l'esthétique, la présence de végétation, et la mixité fonctionnelle (Leslie et Cerin, 2008).

NB — Cette fiche s'appuie sur les travaux réalisés pour la réalisation des EIS des projets d'aménagement urbain du quartier Saint Sauveur à Lille et du quartier des Deux Rives à Strasbourg :

— Jabot F., Roué Le Gall A., Dardier G., Oberlé M., Lemaire N., Romagon J., Schauder N. Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier de Port du Rhin, École des Hautes Études en Santé Publique, décembre 2017, 161 pages.

— Jabot F., Roué Le Gall A., Romagon J. Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier Saint Sauveur, École des Hautes Études en Santé Publique, décembre 2017, 123 pages.

Par ailleurs, l'objectif de mixité sociale est principalement recherché à partir de la mixité résidentielle, c'est-à-dire par une programmation et une répartition des différents produits logements (aidés/privés, location/accession) qui réduisent la distance spatiale entre groupes sociaux. Cependant, des études montrent que la proximité spatiale ne réduit pas mécaniquement la distance sociale (Chamboredon et Lemaire, 1970), voire peut être à l'origine de situations conflictuelles, altérer la confiance entre les groupes, déstructurer les réseaux de solidarité et priver les populations les plus vulnérables de leur soutien social (Bacqué et al., 2011 ; Dekker et Bolt, 2005 ; Lelévrier, 2013 ; Melis et al., 2013). Les effets de la cohabitation de personnes ou de groupes dans un même territoire dépendent en fait de l'échelle à laquelle celle-ci est réalisée et de l'écart économique ou culturel entre les groupes en présence (Melis et al., 2013). Les moyens mis en œuvre pour promouvoir la cohésion sociale doivent donc être adaptés au contexte de l'opération d'aménagement.

Les objectifs de cohésion sociale ne doivent donc pas exclusivement transiter par la mixité résidentielle, mais aussi par des choix de programmation et de conception plus globaux et plus inclusifs. En effet, l'environnement bâti influence, de façon positive ou négative, l'environnement social, mais la mixité résidentielle ne suffit pas à créer le vivre-ensemble.

Les conditions à créer pour favoriser la cohésion sociale doivent être discutées et appropriées au contexte de chaque opération d'aménagement en vue d'une programmation adéquate.

1.2. Déterminants de Santé (DS) impactés par cette clef et objectifs visés relatifs à chacun de ces DS

Déterminants de la santé

Objectifs visés de la clef 8 Concevoir un projet de façon à :



Interactions sociales

- Programmer une offre de logements diversifiée tenant compte des besoins de tous, et plus spécifiquement des groupes les plus vulnérables (d'un point de vue socio-économique, générationnel, sanitaire, etc.)
- Répartir les différents produits logements de sorte à favoriser les interactions entre individus appartenant à différents groupes sociaux, générationnels, culturels, etc.
- Programmer et aménager des espaces publics qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres entre des individus appartenant à différents groupes sociaux
- Programmer et aménager des espaces qui réintroduisent les publics isolés, ou soumis à des effets de stigmatisation (liés à leurs conditions sociales et sanitaires)



Compétences individuelles

- Programmer, répartir et aménager des espaces (bâti et non bâti) qui favorisent la communication, la rencontre de l'autre, la collaboration et la coopération

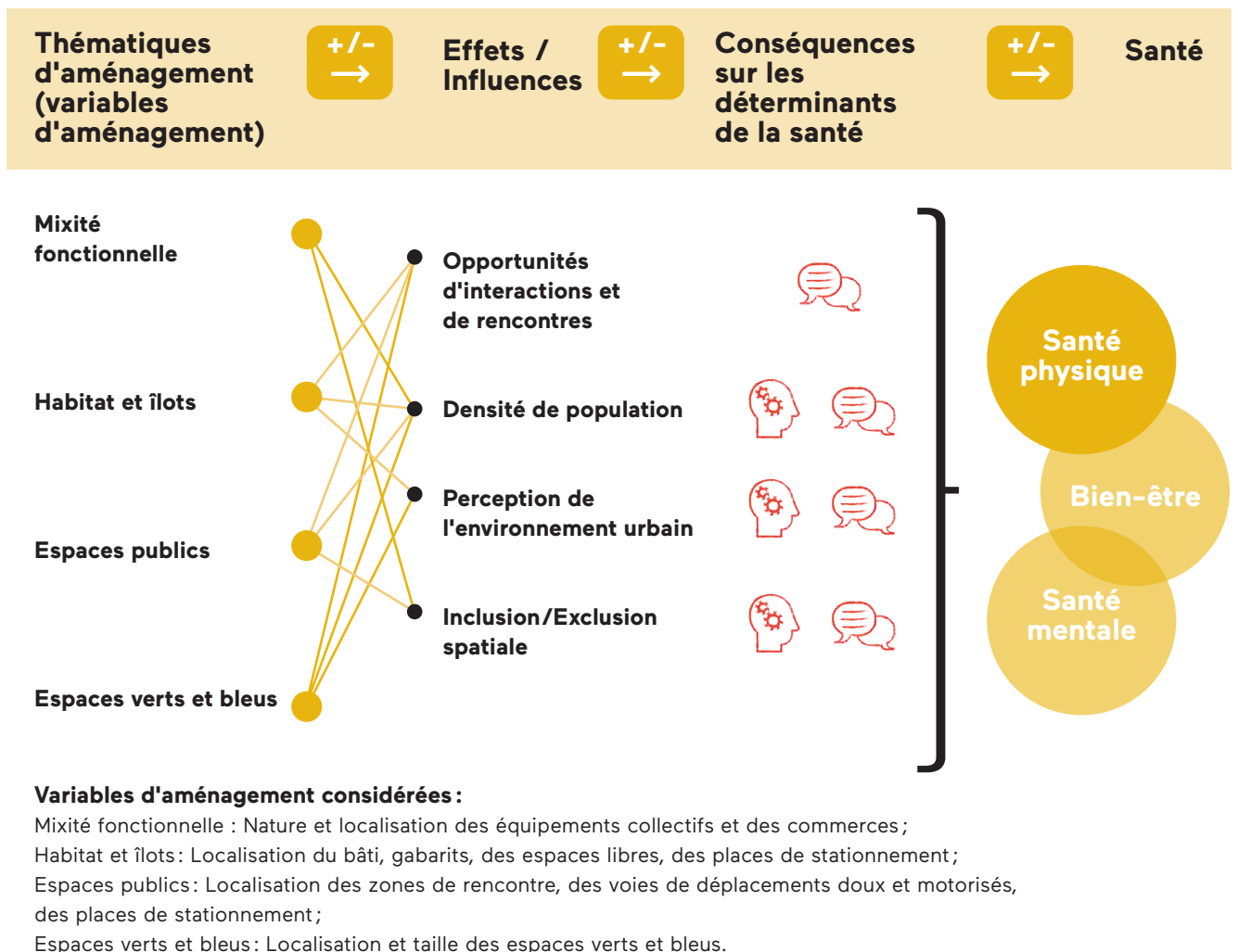
{ 2. Leviers d'action

2.1. Points de vigilance

Une attention particulière devra être portée sur tout phénomène de relégation et de ségrégation qui nuit à la cohésion sociale. Il convient pour cela de s'intéresser à tous les publics susceptibles d'être exclus, puis d'étudier les usages à faciliter. Ainsi, les qualités extérieures des logements (et notamment des logements sociaux) ainsi que l'accessibilité de tous les publics aux équipements et aux services doivent faire l'objet d'une vigilance tout au long de l'opération d'aménagement.

2.2. Représentation graphique des liens entre thématique d'aménagement et déterminants de santé²

Pour chacune des thématiques, les liens entre variables d'aménagement et déterminants de santé sont explicités en amont des actions à mener.



2 — D'après Romagon et Jabot : Jabot F., Romagon J. (2019) Assessing the impact of urban development projects on social cohesion: testing an analytical framework for health impact assessment, *23rd IUHPE World Conference on Health Promotion*, Rotorua, 7-11 April 2019.

2.3. Actions à mener pour chacune de ces thématiques d'aménagement

→ Documents (plan guide, cahier des charges, fiches de lots et permis de construire) qui entérinent les bonnes pratiques.

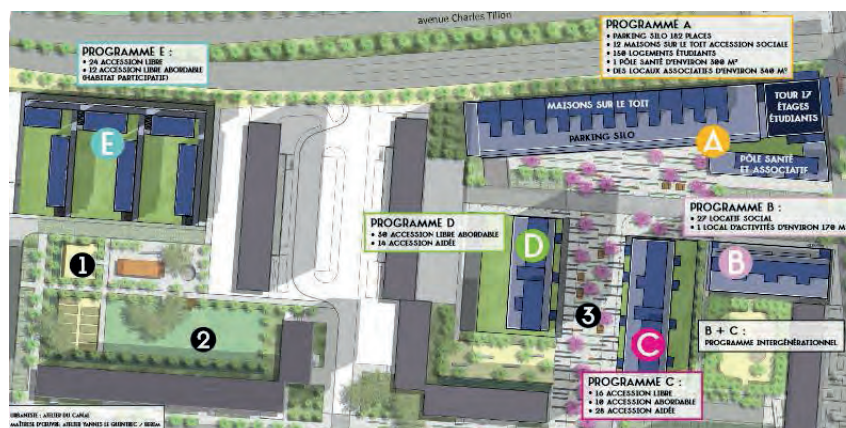


Mixité fonctionnelle :

La localisation et l'offre de logements génèrent des phénomènes de ségrégation ou d'inclusion, et donc influencent positivement ou négativement la cohésion sociale. En outre, la programmation de l'opération va conditionner la densité de population, elle-même plus ou moins génératrice d'interactions sociales et influençant la perception d'un quartier.

- **Programmer une offre de logements diversifiée (logements libres et logements sociaux) de façon à pouvoir accueillir différents profils de ménages, avec une attention particulière sur les publics les plus vulnérables d'un point de vue générationnel et social. Veiller également à anticiper les coûts des charges immobilières supportées par les occupants** → [Programmation et fiches de lots](#)
- **Programmer des typologies de logements encourageant des nouvelles formes de solidarités (mixité générationnelle à l'intérieur d'un immeuble avec espaces communs, possibilité d'accueil ponctuel de personnes, polyvalence et réversibilité des usages, habitat inclusif, etc.)** → [Programmation et fiches de lots](#)
- **Localiser les différents produits logements de manière équilibrée sur l'opération, veiller à éviter des phénomènes de ségrégation spatiale et à ne pas favoriser exclusivement l'accès aux aménités aux logements privés** → [Plan guide](#)
- **(Éventuellement) Mixer les produits logements à l'intérieur d'un même immeuble** → [Fiches de lots](#)

Programmation de l'offre de logements qui fait acte d'une volonté de mixité sociale en mixant différents produits logements et différentes typologies de logements (accession libre, accession sociale, locatif social, programme intergénérationnel). Opération Normandie Saumurois à Rennes. Aménageur : Ville de Rennes. Urbaniste : Atelier du Canal. Maîtrise d'œuvre : Atelier Yannis Le Quintrec/BERIM.





Habitat et îlot :

L'aménagement des espaces libres au sein des îlots peut contribuer à une intensification des relations de voisinage qui, si les produits logements sont mixés à l'intérieur des îlots, peut générer de la mixité sociale. En outre, l'aspect extérieur des îlots génère une certaine perception de l'environnement urbain qui influe sur la perception de l'Autre, et donc potentiellement sur les phénomènes d'exclusion sociale.

→ **Aménager les espaces libres à l'intérieur des îlots avec du mobilier urbain visant à encourager les interactions entre voisins (tables de pique-nique, bancs, chaises, jeux, espaces verts, etc.)** → [Fiches de lots](#)

→ **Éviter toute signalétique qui puisse discriminer certaines catégories de populations et privilégier les signalétiques (informatives, directionnelles) à destination des publics les plus vulnérables du fait de leur mobilité, leur état de santé, leurs caractéristiques socio-économiques, culturelles, etc.** → [Fiches de lots](#)

→ **Choisir des matériaux qui ne renvoient pas une image sociale négative, comme la tôle par exemple.** → [Fiches de lots](#)

→ **Veiller au traitement qualitatif des espaces d'interface pour en faire des espaces supports de sociabilité d'une part, et des espaces qui assurent une qualité paysagère d'autre part.** → [Fiches de lots \(sur ce point, se référer à la clef 10 « Fonction sociale des interfaces et des espaces communs »\)](#)

Le Cours des Arts, Rennes.
Exemple de traitement
qualitatif d'un cœur d'îlot.
© DR/Neotoa



Espaces publics et espaces verts et bleus:

Les espaces publics et les espaces verts et bleus, ouverts et accessibles à toutes les populations, sont des lieux qui génèrent des opportunités d'interactions et de rencontres. Leur localisation et leur aménagement influenceront sur leurs modes d'occupation (usages, interactions, appropriation, etc.) et sur les groupes de population amenés à les investir.

→ **Aménager des espaces publics et des espaces verts et bleus:**

- Accessibles par une diversité de populations (**présence de voies de cheminements doux les reliant aux différents îlots**)
- Praticables par une diversité de populations (**largeur de ces voies de cheminements, absence d'obstacles, présence de toilettes publiques, présence de signalétique, etc.**)
- Appropriables par une diversité de populations (avec différents types de **mobilier urbain adaptés aux différents groupes de populations et invitant à s'approprier des espaces**), et vecteurs d'une diversité d'usages (notamment en portant attention aux phénomènes d'appropriation exclusives d'un espace)
- Sûrs (**visibilité et éclairage des zones d'attente** notamment)
- Propices à la rencontre (**mobilier urbain à fort potentiel relationnel, possibilité d'accueil d'événements**)

→ [Cahier des charges des espaces publics](#)

Espace Nelson Mandela à Villiers-le-Bel. Démarche d'inclusion de la notion de genre dans la conception d'un citystade³. © Ariel Arias / Villiers-le-Bel

Source : Ville de Villiers-le-Bel, « Aménagement, cadre de vie, et pratique de l'activité physique et sportive », 2018



2.4. Aspects réglementaires

L'aménageur devra au minimum respecter les prescriptions du Programme Local de l'Habitat (PLH) concernant les taux de logements libres et de logements aidés à bâtir ou du programme d'orientations et d'actions du PLU. Il devra également consulter la réglementation relative à l'accessibilité et la mobilité des personnes à mobilité réduite dans l'espace public (sur ce point, se référer également à la clef 6 « Mobilités actives et PMR »).

Il convient également de consulter le règlement du PLU(i) et ses documents graphiques qui peuvent délimiter des terrains ou des secteurs sur lesquels sont institués :

- Des emplacements réservés « logement » (art.L.151-41, 4° C. urb) ;
- Des servitudes de taille minimale des logements (art.L.151-14 C. urb) ;
- Des secteurs de mixité sociale (art.L.151-15 C. urb).

En outre, au titre de l'article L.151-28 du code de l'urbanisme, le PLU peut prévoir des bonus de constructibilité destinés à favoriser la mixité sociale.

Le décret de modernisation du PLU instaure dans l'article R.151-37 du code de l'urbanisme des outils et des dispositifs qui viennent fixer des évolutions réglementaires en matière de mixité sociale.

Pour plus d'informations :

- https://www.gridauh.fr/sites/default/files/u440/Destinations%20Fiche%203%20Mixit%C3%A9%20fonctionnelle%20et%20sociale_1.pdf
- https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=71B5C01795ED51D9F81FF8D34A450E1B.tplgfr28s_3?idSectionTA=LEGISCTA000031720571&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20160101

{ 3. Mise en œuvre

3.0. Phase 0 : Décision de faire

Étapes de la phase 0	Préconisations
Commande politique Élus	<ul style="list-style-type: none">– Préciser les dimensions de la cohésion sociale concernées dans l’opération (mixité résidentielle, programmation des espaces publics, accueil d’événements rassembleurs sur l’espace public, etc.)– Lorsqu’il est fait référence à la notion de mixité sociale dans cette commande, définir :<ul style="list-style-type: none">• Sa nature (mixité générationnelle, mixité socio-culturelle, mixité de genre, mixité socio-économiques, etc.)• Son échelle (ville, quartier, îlot)• Son moyen de traitement (mixité résidentielle, mixité sur l’espace public, diversité des usages et des types d’équipements, etc.). <p><u>Exemple</u> → élaboration d’un projet social de territoire du quartier Petit Nanterre qui sert de matrice aux projets urbains, Ville de Nanterre</p>
Prise en compte des documents de planification Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Prendre connaissance du Programme Local de l’Habitat (PLH) et identifier les prescriptions relatives à l’offre de logements.
Pré-diagnostic / pré-analyse du site Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Identifier la présence d’équipements, d’associations, ou encore de réseaux ayant un impact sur la solidarité et le lien social.– Mobiliser sa connaissance du territoire pour faire ressortir des obstacles potentiels à la construction de la cohésion sociale (conflits d’usages, différentiel d’occupation de l’espace public, ségrégation spatiale, etc.).– En cas de renouvellement urbain, identifier des espaces et des groupes de populations vulnérables qui semblent faire l’objet d’une exclusion spatiale et/ou sociale.
Préprogramme Collectivité	Sans objet
Esquisse de bilan financier Collectivité	Sans objet
Choix concernant le processus de concertation citoyenne (modalités, moyens, etc.) Collectivité	<ul style="list-style-type: none">– Aborder les problématiques de cohésion sociale avec des publics identifiés selon leurs vulnérabilités sanitaires (personnes âgées, femmes, enfants, populations défavorisées, etc.) via diverses méthodes (diagnostic en marchant, littérature scientifique, etc.).– Aborder avec ces publics les questions de sécurité, de praticité, d’accessibilité, de modes d’occupation de l’espace public, etc.– Confronter les éléments du pré-diagnostic avec le discours de la population concernant ces questions.– Si des éléments divergent, intégrer les éléments provenant de cette participation aux problématiques déjà repérées.

3.1. Phase 1 : Initiation

Étapes de la phase 1	Préconisations
<p>Consultation d'AMO pour les études préalables Collectivité</p> <p>Diagnostic et études préalables (dont initiation de l'étude d'impact si nécessaire) Collectivité et AMO</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Exemples d'études à mener : étude sur les besoins de construction ou de rénovation de chaque type de produits logements, besoins de construction de logements dits innovants favorisant de nouvelles solidarités, étude sur des différentiels d'occupation et d'appropriation de l'espace public, etc. – Entrevoir la possibilité d'utiliser des outils comme le foncier solidaire, la propriété coopérative ou encore le bail réel et solidaire de façon à pouvoir accueillir une diversité de profils de ménage.
<p>Précision et adaptation du programme et orientations d'aménagement (esquisse d'un plan masse) Collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à programmer une offre de logements qui s'adapte aux besoins des populations et au projet de territoire (Cf. bonnes pratiques développées ci-dessus). – En fonction des résultats des études préalables sur les situations conflictuelles, sur les réseaux de soutien social etc., définir une échelle de mixité résidentielle. – Si l'échelle de la mixité résidentielle choisie est celle de l'immeuble, initier une concertation avec bailleurs sociaux et promoteurs.
<p>Bilan financier prévisionnel Collectivité</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Mise en place de la gouvernance et du portage du projet Collectivité</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Choix du mode de gestion (régie ou délégation) Collectivité</p>	<p>Sans objet</p>

3.2. Phase 2 : Conception

Étapes de la phase 2	Préconisations
Signature du traité de concession (si opération concédée) Collectivité / Aménagement	Sans objet
Consultation de la maîtrise d'œuvre urbaine Aménageur	Sans objet
Plan guide Moe urbaine et aménageur	– Mener une concertation avec un ensemble d'acteurs (services gestionnaires, associations, usagers, habitants etc.) pour connaître leurs besoins/souhais en termes d'organisation d'événements sur l'espace public. Ajuster le plan guide à partir de cette concertation. – Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer au plan guide.
Avis sanitaire ARS	Sans objet
Avis de l'Ae Autorité environnementale	Sans objet
Modifications apportées au projet Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Élaboration du dossier Loi sur l'eau si nécessaire Moe urbaine et aménageur	Sans objet
Approbation du dossier Loi sur l'eau Police de l'eau	Sans objet

3.3. Phase 3 : Montage

Étapes de la phase 3	Préconisations
Cahiers des charges (CPAUP, espaces publics, espaces verts) Élaboration des fiches de lots Moe urbaine et aménageur	– Cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer à ce cahier des charges. – Fiches de lots : <ul style="list-style-type: none"> • Si l'échelle de la mixité résidentielle choisie est celle de l'îlot, veiller à sa mise en œuvre dans les fiches de lots, voire prescrire une mixité des produits logements au sein même d'un ou plusieurs immeubles. • Intégrer toutes les bonnes pratiques développées dans la clef à intégrer aux fiches de lots.
Consultation des entreprises travaux aménagement (espaces publics et espaces verts) Aménageur	Sans objet
Engagement de la commercialisation des lots libres Consultation des opérateurs Aménageur	– Se concerter avec les promoteurs et les bailleurs pour entrevoir les possibilités d'insérer, dans un même immeuble, logements libres et logements sociaux. Attention, il paraît opportun de commencer cette consultation en amont (Cf. programmation en phase 1).
Analyse des candidatures des opérateurs Aménageur	Sans objet
Compromis de vente (aménageur opérateurs) Opérateurs	Sans objet

Les phases 4 (Réalisation), 5 (Clôture) et 6 (Gestion) ne sont pas concernées par cette clef.

{4. Supports pour aller plus loin

4.1. Guides mobilisables

- ADEME (à paraître) Pour des territoires durables et incluant – Leviers de la planification urbaine et de l'aménagement. Clés pour agir.
→ www.ademe.fr/mediatheque
- ARS IdF, IRDS, CROSIF, « Aménagement, cadre de vie, et pratique de l'activité physique et sportive », [en ligne], novembre 2018.
→ https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/etude_urbanisme/amenagement_sportif_irds.pdf
- Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines (CODESQY), « Comment aménager l'espace public pour mieux vivre-ensemble. Contribution à la réflexion. », juin 2014.
- Eurométropole de Strasbourg, « Référentiel pour un aménagement et un habitat durables », [en ligne], 2013, pp. 47-49.
→ <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1564068/0/0816fa6d-92d8-e21e-245c-b832998def52>
- ICADE (Chapon P.-M.), « Adapter les villes au vieillissement : Enjeux d'aménagement et de gouvernance », [en ligne], 2017.
→ <http://www.inventerdemain.fr/wpid/wp-content/uploads/2017/02/etude-icade.pdf>
- Leroy Merlin Source, « Concevoir avec les habitants. Des quartiers bénéfiques à la santé et au bien-être. Pistes d'action à l'échelle de l'îlot urbain », 2018, pp. 37-42.
→ <http://leroymerlinsource.fr/wp-content/uploads/2018/09/Chantier-29-Quartiers-sant%C3%A9-Version-d%C3%A9finitive.pdf>
- Mairie de Paris, « Guide référentiel. Genre et espace public de Paris : Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », [en ligne], octobre 2016.
→ <https://api-site-cdn.paris.fr/images/86068>
- Plaine Commune, « Référentiel pour un aménagement soutenable de Plaine Commune », [en ligne], octobre 2013, pp. 16-210.
→ https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plane_Commune/LA_DOC/THEMATIQUES/Ecologie_urbaine/referentiel_amenagement_soutenable.pdf

4.2. Structures mobilisables

- Association « Genre dans la ville » → <http://www.genre-et-ville.org/> (plateforme internet « genre et ville »)
- VAA Conseil (Accompagnement de démarches transversales santé, vieillissement, habitat et territoires) → <http://www.vaa-conseil.fr/qui-sommes-nous.html>

{5. Grille de suivi de la mise en œuvre de la clef

Ce tableau est un outil à destination de l'instance santé (Cf. mission 5 de la clef 1 « Gouvernance santé ») qui lui permettra d'assurer un suivi de la prise en compte de la santé aux différentes phases de l'opération. En ligne, sont reprises les bonnes pratiques de la clef à mettre en œuvre, et en colonne sont reprises les étapes où elles doivent être entérinées.

Pour remplir les cases blanches, l'instance santé peut décrire la manière dont la bonne pratique a été entérinée dans les documents correspondants.

Bonnes pratiques de la clef à entériner	Programmation	Plan guide	Cahier des charges des espaces publics et des espaces verts	Fiches de lots
Diversité de l'offre de logements		Sans objet	Sans objet	Sans objet
Localisation uniforme des différents produits logements	Sans objet		Sans objet	Sans objet
Typologies de logements générant de nouvelles formes de solidarités		Sans objet	Sans objet	
Évitement des phénomènes de discrimination par l'environnement bâti	Sans objet			
Potentiel relationnel des espaces libres et des espaces publics	Sans objet			
Présence d'espaces d'interface supports de sociabilité	Sans objet	Sans objet		
Accessibilité des espaces publics et espaces verts et bleus				
Praticité des espaces publics et des espaces verts et bleus	Sans objet	Sans objet		
Espaces publics et espaces verts et bleus appropriables				
Sécurité des espaces publics et des espaces verts et bleus	Sans objet			

Références bibliographiques :

- Bacqué MH., Gauthier M. (2011) Participation, urbanisme et études urbaines : Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. Arnstein. *Participations*. 1 : 36-66.
- Brun J., Bonvallet C., Segaud M. (2003) Dictionnaire de l'habitat et du logement. Paris : Armand Colin. 451 p.
- Carpiano RM. (2006) Toward a neighborhood resource-based theory of social capital for health: Can Bourdieu and sociology help? *Social Science & Medicine*. 62(1) : 165-175.
- Chamboredon J-C., Lemaire M. (1970) Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de Sociologie*. 11(1): 3.
- Croucher K., Wallace A., Duffy S. (2012) The influence of land use mix, density and urban design on health : a critical literature review. Report. 54 p.
→ https://www.gcph.co.uk/assets/0000/3519/Review_of_influence_of_land_use_mix_density_and_urban_design_on_health_final.pdf
- Dahlgren G., Whitehead M. (1991) Policies and strategies to promote social equity in health. Stockholm, Institute for Future Studies.
- Dekker K., Bolt G. (2005) Social cohesion in Post-war Estates in the Netherlands : Differences between Socioeconomic and Ethnic Groups. *Urban Studies*. 42(13) : 2447-2470.
- Ehsan AM., Silva MJD. (2015) Social capital and common mental disorder : a systematic review. *J. Epidemiol. Community Health*. 69(10) : 1021-1028.
- Forrest R., Kearns A. (2001) Social Cohesion, Social Capital and the Neighbourhood. *Urban Studies*. 38(12) : 2125-2143.
- Jabot F., Roué-Le Gall A., Romagon J. (2017) Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier Saint-Sauveur, École des Hautes Études en Santé Publique, 123 p.
- Jabot F., Roué-Le Gall A., Dardier G., Oberlé M., Lemaire N., Romagon J., Schauder N. (2017) Evaluation des impacts sur la santé du projet d'aménagement du quartier du Port du Rhin. École des Hautes Études en Santé Publiques, 161 p.
- Kawachi I., Kennedy BP., Glass R. (1999) Social capital and self-rated health : a contextual analysis. *American Journal of Public Health*. 89(8) : 1187-1193.
- Lelévrier C. (2013) Au nom de la « mixité sociale » : Les effets paradoxaux des politiques de rénovation urbaine. *Savoir/Agir*. 2(24): 11-17.
- Leslie E., Cerin E. (2008) Are perceptions of the local environment related to neighbourhood satisfaction and mental health in adults ? *Preventive Medicine*. 47(3) : 273-278.
- Liska AE., Sanchirico A., Reed MD. (1988) Fear of crime and constrained behavior specifying and estimating a reciprocal effects model. *Social Forces*. 66(3) : 827-837.
- Mackenbach JD. et al., (2016) Exploring why residents of socioeconomically deprived neighbourhoods have less favourable perceptions of their neighbourhood environment than residents of wealthy neighbourhoods. *Obesity Reviews*. 17(Suppl 1) : 42-52.
- Mazumdar S., Learnihan V., Cochrane T., Davey R. (2017) The Built Environment and Social Capital : A Systematic Review. *Environment and Behavior*. 50(2) : 119-158.
- Melis G., Marra G., Gelormino E. (2013) Housing and Social Mix. Equity Action Work Package 6 - Literature Review. Higher Institute on Territorial Systems for Innovation – SiTI. 75 p.
- Renalds A., Smith TH., Hale PJ. (2010) A systematic review of built environment and health. *Family & Community Health*. 33(1) : 68-78.
- Skogan WG., Maxfield MG. (1981) Coping with crime : Individual and neighborhood reactions. Report. 272 p.
- Yuma-Guerrero PJ., Cubbin C., von Sternberg K. (2017) Neighborhood Social Cohesion as a Mediator of Neighborhood Conditions on Mothers' Engagement in Physical Activity: Results From the Geographic Research on Wellbeing Study. *Health Education & Behavior*. 44(6): 845-856.

